

**Compte rendu de la séance du
Conseil municipal du 21 septembre 2018**

La séance du conseil municipal est ouverte à 18H45 sous la présidence de Monsieur le Maire.
Il a été procédé à l'appel des conseillers :

Présents : AYMARD Michel, AYMARD Gabin, BARATIER Brigitte, BARATIER Joël , BERNARD Solange COLONEL Emmanuelle, DOZ Gilles, DUMAS Daniel, DURSENT Rémy, NOUGIER Luc, RAYMOND Michelle, TOMADA Gilbert.

Conseillers ayant donné pouvoir :

CHIRAUSSSEL Jérôme à AYMARD Michel
DUPLAN Raymonde à DURSENT Rémy

Nombre de conseillers en activité : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Le quorum est constaté.

Il a été désigné un secrétaire de séance : TOMADA Gilbert

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil de la modification de l'ordre du jour :

1. Le rapport N°1 convention avec le SDE07 est reporté.
2. Le rapport N°2 indemnité au comptable est supprimé car la précédente délibération est toujours opérationnelle.

Rapport N° 3 : présenté par le Maire

Objet : budget général M14 de la commune ; décision modificative N°1

Préambule :

Cette décision modificative importante a pour objet d'une part d'adapter la section d'investissement à la réalisation de projet Plan d'eau en deux tranches une sur l'automne 2018, l'autre sur le printemps 2019 et d'autre part de saisir l'opportunité en section de fonctionnement de réduire les décalages de paiement que nous avons encore à gérer par une réduction de l'autofinancement et une réaffectation des crédits sur les chapitres concernés .

I - Section d'investissement :

A - Dépenses d'investissement :

Chapitre et articles	Budget prévisionnel	DM	Ecart
Chapitre 21			
Article 2115 terrains bâtis	41970 €	48000 €	+6030 €
Chapitre 23			
Article 2312 agencements	200000	0	- 200000 €
Article 2313 constructions	20000	130000 €	+110000 €

Chapitre 16			
Emprunts en euros	183000	188000€	+ 5000 €

B - Recettes d'investissement :

Chapitres et articles	Budget primitif	DM1	Ecart
Chapitre 13			
Article 1321 Subv non transf Etat	183000 €	10000 €	-173000€
Article 1323 Subv non transf départ...	63000 €	79448 €	+ 16448€
Article 13251 Sub non transf CCBA	17000 €	26000 €	+ 9000 €
Chapitre 16			
Article 1641 Emprunts	36626 €	181978,05€	+145352,05€
Article 021 Virement de la section de Fonct.	132152,55 €	49352,55€	-82800 €

II – Section de Fonctionnement :

A – Dépenses de fonctionnement

Chapitres et articles	Budget primitif	DM1	Ecart
Chapitre 011 charges générales	176000 €	234000 €	+58000 €
Chapitre 012 charges de personnel	288200 €	310000 €	+21800 €
Chapitre 65 autres charges courantes	68000 €	78000 €	+10000 €
Chapitre 66 charges financières	15000€	18000 €	+ 3000 €
Chapitre 022 charges imprévues	10000 €	0	-10000 €
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	132152,55 €	49352,55€	- 82800 €

Les augmentations de dépenses sont compensées par des réductions de dépenses et la réduction du prélèvement pour la section d'investissement

B – Recettes de fonctionnement : pas de modification par rapport au budget primitif.

Proposition :

Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette décision modificative et de mandater le Maire pour en assurer l'exécution budgétaire et financière

Discussion : au niveau des tableaux, des précisions sont apportées par le Maire ; sur les dépenses d'investissement article 2313, l'écart de 110 000€ contient les 80 000€ du plan d'eau. Dans les recettes d'investissement article 1321 l'écart de -173 000€ s'explique par le fait que les travaux du plan d'eau sont différés. Globalement la partie de l'auto financement remonte en fonctionnement et cela va nous autoriser à remettre à niveau la gestion des crédits budgétaires. On peut remarquer que la politique financière a porté ses fruits ; Si l'on n'avait pas eu les contraintes de l'ex-mandature nous aurions pu avancer dans les dossiers comme celui du Pont de l'Huile ; Si l'on n'avait pas eu les contraintes de l'ex-mandature nous aurions pu avancer dans les dossiers comme celui du Pont de l'Huile ;

le Maire en rappelle les conséquences :

1. *perte de 325 000€ en trésorerie ;*
2. *dilapidation du patrimoine public (le Chastagnier , la perception) ;*
3. *le non remboursement d'une ligne de crédit de 100 000€ qui a donc été transformée par la banque en emprunt qui est à notre charge aujourd'hui.*

Adopté à l'unanimité

Rapport N° 4 : présenté par le Maire

Objet : personnel ; création d'un poste d'adjoint technique temps non complet

Je vous rappelle qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Considérant la nécessité de modifier le cadre des emplois de la collectivité, compte tenu des besoins de la collectivité ; en particulier améliorer le service de la restauration scolaire, l'accueil des enfants pour les activités périscolaires, l'entretien des bâtiments communaux Cet emploi, sera pourvu par un agent titulaire de catégorie C à temps non complet, de la filière technique au grade d'adjoint technique.

Cet emploi aura un temps de travail de 11 heures hebdomadaires qui seront annualisées sur la période scolaire, dont le contenu du poste et les fonctions de l'agent sont joints au rapport. Il prendra effet le 1^{er} octobre 2018.

Emploi : adjoint technique

Mission générale : l'agent assure un ensemble de responsabilités et de tâches liées au fonctionnement de la restauration scolaire, aux activités périscolaires et à l'entretien des bâtiments communaux L'agent technique par la nature de ses missions est chargé de l'accueil des enfants et de relations avec les parents : il contribue ainsi à la vie et au bon fonctionnement des activités éducatives

Activités : chargé du service de restauration scolaire : à ce titre il est chargé de préparer la salle de restauration ; accueille les enfants et assure leur installation ; fait respecter les principes d'hygiène : assure le service des repas à table ; participe aux tâches de nettoyage de la vaisselle, des matériels de cuisine ainsi que des locaux. Assure la surveillance et l'animation des enfants jusqu'à la rentrée de classe. Animation des activités périscolaires :

Chargé de l'accueil des enfants de la préparation et de l'animation du temps périscolaire : à ce titre est chargé des relations avec les parents. Entretien de bâtiments communaux : effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien des locaux, surfaces extérieures liées à ces bâtiments.

Nettoyer, entretenir et mettre en place les mobiliers et matériels. Informer de manière systématique le responsable direct des problèmes rencontrés.

Connaissances et compétences : Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité en restauration, pour les élèves et les locaux : connaissance des techniques d'accueil des enfants. Connaissance des équipements (alarmes, standard,) et contrôle de leur fonctionnement Connaissance des procédures d'hygiène en matière de restauration collective Capacité à travailler en équipe et à être autonome Maîtrise des propriétés des produits, des matériels et des techniques de nettoyage (sols, matériels,)

Connaissance de base des techniques de manutention

Contrainte : polyvalence au cours d'une même journée

Il s'agit d'un emploi permanent à temps non complet, annualisé sur la période scolaire pour les activités en lien avec l'école. (restauration ; animation périscolaire ; entretien des locaux scolaires) et normales pour les autres . Ce qui correspond à une durée annuelle de 505 heures de travail.

Diplôme ou formation : Méthode HACCP pour la restauration ; BAFA pour l'animation.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce rapport et d'autoriser le Maire à :

1. créer cet emploi au 1er octobre 2018
2. affilier l'agent à la Caisse de retraite IRCANTEC

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport, et autoriser le Maire à créer le poste d'adjoint technique, tel que défini ci-dessus.

Discussion : *cette démarche a pour but de régulariser une situation précaire avant la fusion de commune indique le Maire .*

Adopté à l'unanimité

Rapport N° 5 : présenté par NOUGIER Luc

Objet : contribution de la commune à l'opération « VILLAB » (Village laboratoire)

En partenariat avec l'ADT Villages de caractère, nous avons bénéficié du travail de sept étudiants recrutés par le CAUE

Trois d'entre eux ont plus particulièrement travaillé sur le village et ont rendu un dossier nous permettant d'avoir des pistes de travail quant à la déambulation des visiteurs de la place, des calades et de la placette de l'Espissard.

Nous sommes engagés à participer aux frais d'hébergement avec les 3 autres villages concernés (Thueyts, Jaujac et Meyras) soit : $4\,212\text{ €}/4 = 1\,053\text{ €}$ (loyer, remise en état des locaux, branchement internet).

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à payer la facture dès réception.

Je vous remercie

Discussion : *l'équipe de jeunes urbanistes et architectes a fait un excellent travail et les propositions qu'ils ont faites seront examinées attentivement par l'équipe municipale pour une exploitation future. Luc NOUGIER indique le site qui permet d'avoir toutes les informations sur ce dossier : <http://cave07.fr/restitution-villab/>*

Adopté à l'unanimité

Rapport N°6 : présenté par COLONEL Emmanuelle

Objet : aide financière à la psychologue de l'éducation nationale

Une aide financière est demandée, par la psychologue scolaire de l'éducation nationale, aux communes afin de financer des supports pédagogiques. Je vous joins la lettre reçue en mairie.

Vals les Bains, le 5 septembre 2018

Mesdames et Messieurs,

Voici les besoins de la Psychologue de l'Education Nationale (EDA) pour les communes de mon secteur d'intervention, il me paraît important d'établir un budget exceptionnel pour les deux prochaines années au regard des besoins urgents concernant le renouvellement des deux tests de QI pour les enfants de maternelle et de primaire scolarisés sur ces communes, il s'agit :

|| Du WISC V, édité en 2016. C'est un outil nécessaire pour faire des évaluations cognitives. Aujourd'hui ces évaluations ne peuvent pas être effectuées. Le dernier test Wisc 4 n'est plus utilisable depuis cette année. Ce test est vendu au prix de 1897,20 € TTC (voir la capture d'écran ci-dessous).

]] Du WPPSY IV édité en 2014, c'est-à-dire que Madame Rolle utilisait un test édité en 2002. Ce test n'est plus valable depuis **depuis 2 ans**, il est indispensable pour évaluer les performances cognitives des enfants de Maternelle. Ce test est vendu au prix de 1732,80 € TTC (voir la capture d'écran ci-dessous).

Les tests de QI sont des outils de travail indispensables à la Psychologie Scolaire, ces tests nous sont demandés par les institutions comme la MDPH, ou par des commissions internes pour fournir aux enfants en situation de handicap ou touchés par des troubles des apprentissages (troubles dys par exemple) des conditions d'apprentissage personnalisées.

Il est plus qu'urgent aujourd'hui de se mettre d'accord entre communes pour contribuer au bon fonctionnement de la psychologie scolaire dans l'objectif de proposer aux parents et aux enfants en difficulté des solutions adaptées à chacun.

Avec l'équipe éducative de l'école élémentaire de Vals les Bains, nous avons émis la possibilité, puisque mon bureau administratif est situé dans cette école, de passer par la coopérative de l'école élémentaire de Vals les Bains (OCCE) pour simplifier le regroupement financier des besoins.

En effet, chaque commune pourrait verser une somme d'argent, en chèque ou en virement, directement à cette coopérative d'école. Un forfait au nombre de classe paraît le plus judicieux.

Cette année, le plus urgent et le plus utilisé, est le test cognitif WISC V, pour une évaluation des enfants en primaire, édité par l'ECPA.

Par ailleurs, il m'est nécessaire d'avoir un budget de fonctionnement administratif (25 feuilles de passation, papeterie, pochettes, classeurs, encre, livres pour enfants, jeux ou supports d'expression et communication) que j'évalue pour cette année à environ 300 €.

Ainsi, pour cette année, le budget total est de 2200 €. Si chaque commune donne 48 euros par classe, nous obtenons le tableau de répartition présenté ci-dessous

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à se rassembler et se mobiliser entre communes pour le financement des tests et outils indispensables à nos enfants les plus fragiles. Avec mes salutations respectueuses,

Delphine GIARD, psychologue de l'Education Nationale, Spécialité EDA. Circonscription Aubenas 1

Secteur : AIZAC-ANTRAIGUES/VOLANE-ASPERJOC-BURZET-COUCOURON-GENESTELLE-LABASTIDE/BESORGUES-LABEGUDE-LALEVADE D'ARDECHE-LE BEAGE-MEYRAS-MONTPEZAT SOUS BAUZON-PONT DE LABEAUME-PRADES-ST ANDEOL DE VALS-ST CIRGUES EN MONTAGNE-ST JOSEPH DES BANCS-VALS LES BAINS.

Tableau de répartition des frais de Psychologie Scolaire (euros) au nombre de classe par commune :

Communes nombre de classes participation demandée

AIZAC : 1 ; 48 €

ANTRAIGUES : 2 ; 96 €

ASPERJOC : 1 ; 48 €

BURZET : 2 ; 96 €

COUCOURON : 2 ; 96 €

GENESTELLE : 1 ; 48 €

LABASTIDE : 1 ; 48 €

LABEGUDE : 5 ; 240 €

LALEVADE : 4 ; 192 €

LE BEAGE : 2 ; 96 €

MEYRAS : 3 ; 144 €

PONT DE LABEAUME : 3 ; 144 €

PRADES : 4 ; 192 €

ST ANDEOL : 2 ; 96 €

ST CIRGUES : 2 ; 96 €

ST JOSEPH : 1 ; 48 €

VALS : 7 ; 336 €

Je vous demande d'approuver ce rapport et d'autoriser Monsieur le maire à prendre les dispositions financières nécessaires.

Discussion : une question est en suspens qui concerne la participation de toutes les communes pour réunir la somme nécessaire pour faire l'achat. Il semblerait que si cette condition n'était pas atteinte, les outils ne seraient pas achetés et l'argent servirait pour d'autres activités ; le problème de fond est celui de l'obligation de participer à l'achat pour ce type de matériel pédagogique ; les textes ne sont pas précis, ils ne mentionnent pas l'obligation. Le conseil propose que l'on verse notre participation et en même temps que l'on se renseigne auprès de l'Education nationale pour savoir comment procéder dans ce cas de figure : obligation ou pas pour les communes de participer à cet achat ?

Adopté à l'unanimité

Rapport N°6 : présenté par COLONEL Emmanuelle

Objet : restauration scolaire ; proposition d'un nouveau prestataire pour le restaurant scolaire

Changer de prestataire pour la préparation des repas de la cantine scolaire de l'école d'Antraigues fait partie des projets déjà envisagés mais qui n'ont pas pu aboutir. L'objectif principal est que tous les enfants mangent correctement pour leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage mais aussi pour réduire le gaspillage alimentaire.

A ce jour, nous pouvons étudier une nouvelle proposition :

Le prestataire : « la Popotte de gros papa » 5 avenue Victor Hugo à Aubenas.

C'est un artisan traiteur qui jusqu'à cette année s'occupait de buffets (CCBA, festival du film documentaire à Lussas..), portage de repas, plats à emporter, réveillon.

Il fournit depuis septembre les écoles d'Asperjoc, Mercuer, Genestelle...

La prestation : un menu équilibré, menu végétarien une fois par semaine pour ceux qui le désirent, un repas de secours, 3 ateliers pédagogiques par an.

Liaison chaude

Les fournisseurs : Sovisal à St Privat, Imbert à St Germain, Domaine de baza, Laiterie Carrier, Metro épicerie, domaine de Mercoir à Rosière...80%de frais.

Coût du repas : 4,30 euros (3,35 actuellement) répartis entre l'assiette, les charges, la location du container, le bénéfice)

Rétro planning proposé :

Printemps 2018 : une rencontre à déjà eu lieu entre le prestataire et les élus d'Antraigues

Septembre 2018 : présentation du projet au conseil municipal

Octobre 2018 : sondage auprès des familles

Novembre 2018 : résiliation du contrat avec API, prestataire actuel

Mars 2019 : nouveau prestataire

J'invite donc le conseil, à titre consultatif, à avoir une réflexion sur cette nouvelle proposition et à prendre un avis de principe afin de poursuivre l'avancée du projet.

Discussion : des collectivités ont ce fournisseur comme prestataire, en particulier la commune d'Asperjoc. Il faudrait que l'on fasse une évaluation sur un trimestre pour disposer de données concrètes auprès des utilisateurs. Le prix des repas proposé est supérieur au prix du prestataire actuel, il faut donc faire une étude qui met en parallèle la participation des familles et le budget que le conseil souhaite affecté à cette activité, sachant qu'elle se situe dans les priorités de la commune.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19H50